



TITRE PROFESSIONNEL

Conducteur de transport en commun sur route

Public :

Tout public âgé de 21 ans révolus
Titulaire du permis B

Pré-Requis :

Avoir satisfait à une évaluation initiale des compétences minimales
Être déclaré apte à la suite de la visite médicale exigée par la préfecture.

Moyen pédagogique :

1. Moyens théoriques

Vidéo projecteurs
Revue professionnelles
Classeurs cours
Maquettes moteur
Tests d'évaluation
Manuels constructeurs
Éléments mécaniques démontés

2. Moyens pratiques

3 Cars 53 places
12 pistes privées
11 salles de cours

3. Moyens d'encadrement

Formation dispensée par des formateurs ayant une expérience professionnelle de la conduite routière d'un véhicule de voyageurs

Durée :

399 heures

Dates, lieux et cout :

Voir calendrier

Validation :

Titre professionnel Conducteur(trice) du transport routier interurbain de voyageurs.

OBJECTIFS :

Réaliser en sécurité un transport de personnes à l'aide d'un véhicule de transport en commun

PROGRAMME :

<u>Activités types</u>	<u>Compétences professionnelles</u>
Réaliser en sécurité un transport de personnes à l'aide d'un véhicule de transport en commun	Appliquer les consignes d'exploitation et effectuer les contrôles de sécurité dans le cadre d'un transport en commun
	Conduire et manœuvrer en sécurité tout type de véhicule de transport en commun
	Accueillir et renseigner la clientèle dans le cadre d'un transport en commun
	Assurer les prestations commerciales de l'entreprise dans le cadre d'un transport en commun
	Prévenir les situations difficiles et appliquer les procédures en cas d'incident, de malaise ou d'accident dans le cadre d'un transport en commun
	Détecter et localiser un dysfonctionnement et Renseigner les services concernés au cours d'un transport en commun

PROGRAMME COMPLET

Compétences professionnelles	Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs
<p style="text-align: center;">Appliquer les consignes d'exploitation et effectuer les contrôles de sécurité dans le cadre d'un transport en commun</p>	<p>Appliquer les réglementations en vigueur Le cas échéant, mettre en œuvre et manipuler le tachygraphe Interpréter les informations des témoins et des indicateurs du tableau de bord Inspecter l'intérieur et l'extérieur du véhicule Vérifier le fonctionnement des équipements du véhicule (portes, obturateurs, plateforme adaptée aux personnes à mobilité réduite (PMR) Procéder au réglage du siège, du volant, des rétroviseurs et de tout autre équipement de façon à adopter les principes de prévention des risques liés à l'activité physique et professionnelle (PRAP). Procéder à la mise en œuvre de l'éthylotest anti-démarrage (EAD) Utiliser les systèmes de communication et d'information embarqués Utiliser la girouette Vérifier les niveaux et faire l'appoint des fluides Effectuer le lavage intérieur et extérieur du véhicule Effectuer le plein du véhicule en carburant, additifs ou énergie Localiser les éléments et les équipements à contrôler et vérifier leur fonctionnement Procéder aux essais de freinage Selon la situation géographique, identifier et inspecter les zones du véhicule potentiellement propices à la criminalité et au trafic de clandestins Interpréter un tableau de roulement et une planchette d'horaires Se conformer à la régulation pour adapter l'horaire réel à l'horaire théorique Signaler par oral ou écrit les anomalies avant, pendant ou après le service Transmettre les supports d'enregistrement et les documents enregistrés au service exploitation Connaissance de la structure et de l'organisation d'une entreprise de transport routier de voyageurs (TRV) et d'une entreprise de transport urbain de voyageurs (TUV) Connaissance de la procédure d'utilisation des systèmes embarqués de communication et de la girouette Connaissance de la procédure de démarrage du véhicule à l'aide de l'éthylotest anti-démarrage (EAD) Connaissance des conséquences d'une mauvaise prise en compte du véhicule Connaissance de la procédure de signalement d'anomalies Connaissance du tableau de bord du véhicule Connaissance des principaux organes constitutifs du véhicule Connaissance des équipements de sécurité du véhicule Connaissance des différents fluides et de leur destination Connaissance des équipements facilitant l'accès des personnes à mobilité réduite Connaissance des responsabilités de l'employeur et du conducteur en matière de criminalité et de trafic de clandestins, au regard de la législation en vigueur Connaissance de la réglementation et du fonctionnement des tachygraphes numérique et analogique Connaissance des réglementations concernant les équipements de sécurité du véhicule Connaissance de la réglementation sociale européenne des temps de conduite et de repos Connaissance des risques d'atteinte à la santé liés à l'activité de conduite Connaissance des principes de prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP)</p>
<p style="text-align: center;">Conduire et manœuvrer en sécurité tout type de véhicule de transport en commun</p>	<p>Mettre en œuvre une conduite préventive et économique Conduire en situation nocturne Utiliser rationnellement les commandes du véhicule Utiliser les commandes avec souplesse (accélérateur, freins, direction, ralentisseurs) Respecter le code de la route Utiliser une carte routière Utiliser un dispositif de navigation Adopter un comportement en cohérence avec la notion de développement durable Apprécier les distances de sécurité Adapter l'allure aux conditions de circulation et à la position des clients S'adapter à des matériels divers Prendre et quitter un arrêt commercial Se positionner aux arrêts avec précision Circuler dans un couloir réservé à la circulation des services réguliers Prendre en compte les dangers spécifiques de la conduite, notamment dans un couloir à contre-sens Prendre les dispositions pour manœuvrer en sécurité tout type de véhicule de transport en commun Mettre en œuvre les équipements de confort Utiliser l'avertisseur de présence au moment opportun Conserver une attention soutenue durant les phases de conduite Franchir en sécurité les infrastructures à risques Franchir en sécurité les tunnels</p>

	<p>Franchir en sécurité les passages à niveau Franchir en sécurité les zones de travaux Franchir en sécurité les ouvrages d'art Analyser les situations de conduite Anticiper ses actions en tenant compte de l'environnement Rester calme, courtois et conserver une attitude professionnelle en toutes circonstances Être attentif aux usagers de la route et utilisateurs des nouvelles mobilités Être attentif au confort des passagers, notamment vulnérables Percevoir les réactions des autres usagers Partager l'infrastructure routière avec les autres usagers Connaissance des règles du code de la route Connaissance des réglementations applicables au transport Connaissance des principes de la sécurité routière et des facteurs de risques, notamment la consommation d'alcool, de drogues, de médicaments et d'usage du téléphone portable Connaissance des spécificités de la conduite de nuit Connaissance des spécificités de la conduite par intempéries Connaissance des sanctions encourues en cas de non-respect de la réglementation Connaissance des caractéristiques réglementaires, techniques et signalétiques d'un véhicule de transport en commun Connaissance des autres catégories d'usagers Connaissance des principes de l'écoconduite Connaissance du principe de fonctionnement des ralentisseurs Connaissance du principe de fonctionnement des dispositifs de freinage Connaissance des forces physiques s'appliquant à un véhicule en mouvement Connaissance des règles et principes de franchissement des passages à niveau Connaissance des règles et principes de circulation dans les tunnels, zones de travaux et ouvrages d'art Connaissance des procédures à mettre en œuvre dans des contextes particuliers de conduite tels que les couloirs à contre sens, zones piétonnes et zones de rencontre Connaissance des différentes motorisations Connaissance des principes d'utilisation d'une carte routière Connaissance des principes d'utilisation d'un dispositif de navigation Connaissances des systèmes avancés d'aide à la conduite (ADAS) Connaissance des risques d'atteinte à la santé liés à l'activité de conduite Connaissance des principes de prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP)</p>
<p>Accueillir et renseigner la clientèle dans le cadre d'un transport en commun</p>	<p>Utiliser les équipements de surveillance lors de la montée et descente des clients Mettre en œuvre les équipements permettant la montée, l'installation et la descente des personnes à mobilité réduite (PMR) Utiliser les systèmes embarqués de communication Charger / décharger les bagages et les vélos le cas échéant Présenter et énoncer les consignes de sécurité et d'évacuation en cas d'urgence Identifier et utiliser les sources d'informations relatives au réseau Se présenter au groupe dans le cadre d'un service occasionnel Présenter les prestations de l'entreprise Communiquer de manière adaptée avec tout type de public Rester courtois et disponible en toutes circonstances S'exprimer dans un langage clair et compréhensible, éventuellement dans une langue étrangère Accueillir la clientèle Connaissance des règles de sécurité Connaissance de l'entreprise et de sa gamme de service Connaissance du réseau, des horaires et des correspondances Connaissance des techniques de base de la communication Connaissance des procédures applicables en cas de non-respect des engagements pris envers les clients Connaissance de la typologie des clients, notamment ceux en situation de handicap Connaissance des règles et principes de chargement / déchargement des bagages et vélos, le cas échéant Connaissance de la réglementation concernant les droits des passagers Connaissance des principes de prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP) Connaissance des principales fonctionnalités d'un système d'aide à l'exploitation et à l'information des voyageurs (SAEIV)</p>
<p>Assurer les prestations commerciales de l'entreprise dans le cadre d'un transport en commun</p>	<p>Utiliser les systèmes embarqués relatifs à la délivrance des titres de transport Utiliser les systèmes embarqués de communication pour échanger avec l'exploitation Identifier et utiliser les sources d'informations relatives au réseau Appliquer les consignes tarifaires Maîtriser les opérations arithmétiques de base Être capable de suivre les instructions fournies par le service exploitation Prendre les dispositions appropriées en présence d'un colis ou bagage suspect</p>

	<p>Se concerter avec un responsable de groupe quant aux modalités de l'itinéraire et prestations convenues</p> <p>Informers le service exploitation en cas d'éléments inhabituels ou de comportements suspects</p> <p>S'exprimer dans un langage clair et compréhensible, éventuellement dans une langue étrangère</p> <p>Connaissance de l'environnement économique du transport routier de voyageurs (TRV), du transport urbain de voyageurs (TUV) et de ses évolutions</p> <p>Connaissance des différentes activités du TRV et du TUV</p> <p>Connaissance de l'organisation du marché du TRV et du TUV</p> <p>Connaissance des règles de sécurité</p> <p>Connaissance des consignes de sécurité et d'évacuation en cas d'urgence</p> <p>Connaissance de l'entreprise et de sa gamme de service</p> <p>Connaissance du réseau, des horaires et des correspondances</p> <p>Connaissance des règles de tarification et des procédures d'aide au contrôle</p> <p>Connaissance des différents titres de transport et leur validité</p> <p>Connaissance des procédures applicables en cas de non-fonctionnement de la billetterie</p> <p>Connaissances arithmétiques de base</p> <p>Connaissance des documents indiquant l'identité d'une personne</p> <p>Connaissance des techniques de base de la communication</p>
<p>Prévenir les situations difficiles et appliquer les procédures en cas d'incident, de malaise ou d'accident dans le cadre d'un transport en commun</p>	<p>Intervenir en tant que sauveteur secouriste du travail, dans le cadre de toute situation nécessitant de porter secours</p> <p>Utiliser le moyen de lutte contre l'incendie présent à bord du véhicule</p> <p>Maîtriser son stress</p> <p>Être sensibilisé aux principes de prévention des risques professionnels</p> <p>Renseigner le constat européen d'accident et autres formulaires</p> <p>Prendre les dispositions pour garantir une condition physique compatible avec l'exercice du métier</p> <p>Adopter une hygiène de vie compatible avec l'exercice de l'emploi</p> <p>Appliquer les principes de prévention des risques liés à l'activité physique</p> <p>Appliquer les procédures concernant la prévention du transport de clandestins</p> <p>Appliquer les règles internes d'utilisation du boîtier d'appel ou pupitre en cas de situation anormale ou difficile</p> <p>Mettre en œuvre les procédures de sécurité nécessaires à l'évacuation des passagers et à la préservation du véhicule</p> <p>Rester calme et courtois</p> <p>Collecter les renseignements nécessaires et alerter les services d'intervention</p> <p>Transmettre le constat européen d'accident et les formulaires aux services concernés</p> <p>Relater au service exploitation, de façon concise, écrite ou orale, les circonstances de l'accident et ses conséquences</p> <p>Connaissance du code de la route</p> <p>Connaissance des sanctions encourues en matière de consommation d'alcool et de stupéfiants</p> <p>Connaissance des procédures de protection et d'alerte</p> <p>Connaissance des conduites à tenir et des gestes de premiers secours</p> <p>Connaissance du constat européen d'accident et des consignes pour le renseigner</p> <p>Connaissance des principes de base des techniques de gestion du stress</p> <p>Connaissance des principes de base des techniques de gestion des situations difficiles</p> <p>Connaissance des procédures à mettre en œuvre en cas de panne</p> <p>Connaissance des principes d'évacuation d'un véhicule de transport en commun</p> <p>Connaissance des techniques d'utilisation des équipements de lutte contre l'incendie, présents à bord</p> <p>Connaissance des principes de prévention des risques psycho-sociaux (RPS)</p> <p>Connaissance des principes spécifiques de sécurité à mettre en œuvre en cas d'incident ou d'accident lors du franchissement des infrastructures à risques, tunnels, passages à niveaux, zones de travaux et ouvrages d'art</p> <p>Connaissance des règles de prévention et des conséquences liées au transport de clandestins</p>
<p>Détecter et localiser un dysfonctionnement et renseigner les services concernés au cours d'un transport en commun</p>	<p>Repérer les différents circuits mécaniques</p> <p>Identifier les organes d'un véhicule et apprécier leur état</p> <p>Mesurer les conséquences potentielles de l'aggravation d'une panne</p> <p>Hiérarchiser les éléments à prendre en compte lors de la détection d'anomalie</p> <p>Adopter un comportement commercial face à la clientèle en cas de dysfonctionnement du véhicule</p> <p>Communiquer l'anomalie au service concerné</p> <p>Employer un vocabulaire adapté selon l'interlocuteur</p> <p>Informers les clients de la nature d'un dysfonctionnement et des conséquences qui les concernent</p> <p>Connaissance de l'emplacement, du rôle et du principe de fonctionnement des organes et circuits permettant le fonctionnement du véhicule</p> <p>Connaissance de l'emplacement, du rôle et du principe de fonctionnement des circuits et équipements permettant d'assurer le confort des passagers</p> <p>Connaissance des indicateurs et témoins du tableau de bord</p> <p>Connaissance des procédures de communication à mettre en œuvre en cas d'anomalie</p> <p>Connaissance des procédures de sécurité à mettre en œuvre en cas d'anomalie et renseigner, le cas échéant, les documents relatifs</p> <p>Connaissance de la procédure de réinitialisation</p>

Compétences transversales de l'emploi

- Agir en faveur de la prévention des risques liés à l'activité professionnelle
- Communiquer avec le service exploitation
- Intégrer les principes du développement durable dans l'exercice de l'emploi
- Mobiliser un comportement orienté client et une posture de service
- Utiliser les technologies de l'information et les outils numériques dédiés au transport dans le respect des recommandations de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI)

Méthode d'évaluation :

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Appliquer les consignes d'exploitation et effectuer les contrôles de sécurité dans le cadre d'un transport en commun Conduire et manœuvrer en sécurité tout type de véhicule de transport en commun Accueillir et renseigner la clientèle dans le cadre d'un transport en commun Assurer les prestations commerciales de l'entreprise dans le cadre d'un transport en commun Prévenir les situations difficiles et appliquer les procédures en cas d'incident, de malaise ou d'accident dans le cadre d'un transport en commun Détecter et localiser un dysfonctionnement et renseigner les services concernés au cours d'un transport en commun	03 h 45 min	<p>La mise en situation du TP CTR se compose de 2 parties, appelées ci-après « Mise en situation professionnelle n°1 » et « Mise en situation professionnelle n°2 ».</p> <p>1^{ère} partie : Épreuve anticipée Pour les candidats non titulaires de la catégorie D du permis de conduire, la 1^{ère} partie doit être réalisée par anticipation.</p> <p>La mise en situation professionnelle n° 1 se déroule en deux temps (1 h 30 min) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • « temps 1 » : conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité et sur la réduction de l'incidence de sa conduite sur l'environnement ; • « temps 2 » : conduite hors circulation. <p>Temps 1 (1 h 00) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • prise en charge et démarrage du véhicule : 10 minutes ; • conduite effective : 45 minutes ; • délibération de l'expert et du jury : 5 minutes. <p>En présence d'un inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR), ci-après désigné « expert » et d'au moins un membre de jury, le candidat tire au sort un itinéraire et conduit pendant 45 minutes, pour une durée totale d'épreuve de 60 minutes. Les parcours, non réversibles, doivent présenter une répartition de 50 % en zone urbaine ou périurbaine et de 50 % permettant d'atteindre la vitesse maximale autorisée pour la catégorie du véhicule concerné.</p> <p>De manière concertée, le jury et l'expert informent le candidat que son parcours est constitué d'une phase de conduite guidée et d'une phase de 20 minutes de conduite en autonomie qui peut être fractionnée. Dans ce cas, les directions ne lui sont plus indiquées. Il suit un itinéraire balisé par des panneaux visibles.</p> <p>Pendant le parcours, l'expert ou le jury demande au candidat de réaliser au moins un arrêt commercial tel que défini sur la fiche de l'itinéraire. Cette prise d'arrêt peut intervenir en phase de conduite en autonomie comme en phase de conduite guidée. L'expert ou le jury n'apporte aucune modification au parcours défini, sauf en cas de force majeure. Dans cette hypothèse, l'expert et / ou le jury replace(nt) le candidat sur le parcours initial le plus rapidement possible.</p>

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
			<p>Temps 2 (0 h 30) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • évaluation des questions écrites : 6 minutes ; • prise en charge du véhicule : 9 minutes ; • évaluation à l'oral : 5 minutes ; • manœuvres : 10 minutes. <p>En présence du jury et sur le plateau technique, le candidat effectue des vérifications courantes de sécurité et un parcours de maniabilité. Lors de l'évaluation aux questions écrites et de l'évaluation à l'oral, le jury s'assure que le candidat possède des connaissances théoriques liées à la sécurité et est capable d'adapter sa conduite à des situations complexes.</p> <p>Cette épreuve se déroule en référence à l'article 2 de l'arrêté du 23 avril 2012 modifié, fixant les modalités pratiques de l'examen du permis de conduire des catégories BE, C1, C1E, C, CE, D1, D1E, D et DE.</p> <p>2^{ème} partie : Épreuve finale, pour tous les candidats. Mise en situation professionnelle n°2 : Réalisation d'une prestation de transport (2 h 15 min) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • installation, mise en œuvre éthylotest et démarrage : 5 minutes; • manœuvre : 10 minutes ; • prise en charge PMR : 15 minutes ; • impression du ticket de tachygraphe : 5 minutes ; • étude de cas spécifique : 1 h 40 minutes. <p>Le candidat tire au sort une étude de cas correspondant à un des contextes de transport suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le service occasionnel ; • la ligne urbaine ou interurbaine ; • la ligne régulière interurbaine nationale ; <p>Le candidat dispose d'un temps de préparation et de rédaction de 45 minutes.</p> <p>Éléments communs aux études de cas :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la mise en œuvre de l'éthylotest anti-démarrage (E.A.D.) et le démarrage du véhicule ; • la réalisation d'une manœuvre professionnelle (durée 0 h 10 min) ;

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
			<p>Par tirage au sort, le candidat réalise une manœuvre de stationnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit en bataille à main ou à contre main ; - soit en épi en marche avant ou marche arrière ; <ul style="list-style-type: none"> • la mise en œuvre du dispositif permettant l'accès à une personne en fauteuil roulant (montée et installation d'un passager en fauteuil ou désinstallation et descente d'un passager en fauteuil) ; • la rédaction d'un constat européen d'accident, d'un compte rendu d'accident, ou l'analyse d'un constat européen d'accident à partir d'une situation d'accident ; • l'analyse d'un ticket de tachygraphe ; • la transmission à partir d'une situation donnée, d'un message de dysfonctionnement du véhicule. Ce message est transmis au service d'exploitation de manière écrite ou verbale, avec ou sans téléphone. En cas de message verbal, un des membres de jury prend le rôle de l'exploitant ; • l'impression d'un ticket de tachygraphe. <p>Éléments spécifiques de l'étude de cas concernant la réalisation d'un service occasionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la présentation à bord de l'autocar, du parcours et du déroulement de la journée d'excursion à un responsable de groupe (rôle tenu par un membre du jury) ; • l'établissement d'un itinéraire avec un dispositif de navigation et l'aide d'une carte routière régionale ; • le renseignement d'un billet collectif à l'aide d'une application dématérialisée. <p>Éléments spécifiques de l'étude de cas concernant la réalisation d'une ligne urbaine ou interurbaine :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le renseignement d'une fiche de recette et le contrôle d'un fonds de caisse ; • le renseignement à un passager d'un trajet situé dans le périmètre d'un réseau local, urbain ou interurbain concerné par l'étude de cas. Pour ce faire, le candidat consulte le site internet ou l'application du réseau concerné sur un support numérique ou un smartphone ; • la mise en service de la girouette à bord de l'autocar ; • la vente de titres de transport à la demande d'un client (rôle

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
			<p>joué par le jury) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • une annonce au micro faite aux passagers à partir de l'énoncé de l'étude de cas. Le jury tenant le rôle des passagers réagit à cette annonce. <p>Éléments spécifiques de l'étude de cas concernant la réalisation d'une ligne interurbaine nationale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'identification à l'aide d'une carte routière nationale, de l'itinéraire et des différents arrêts de la ligne ; • la présentation aux passagers (rôle tenu par le jury), des arrêts, des horaires, des dispositifs de sécurité et des éléments de confort énoncés dans l'étude de cas ; • un compte-rendu au service d'exploitation (rôle tenu par le jury), d'une anomalie de parcours définie dans l'étude de cas. Le candidat explique aux passagers (rôle tenu par le jury), les consignes reçues du service d'exploitation ; • la génération d'un titre de transport à l'aide d'une application dématérialisée ; • l'impression du titre de transport sur une imprimante embarquée. <p>Les candidats déjà détenteurs de la catégorie D du permis de conduire et VAE, passent la 1^{ère} partie « temps 1 et temps 2 », lors de la 2^{ème} partie - « Épreuve finale » et de la mise en situation professionnelle n°2.</p>

Autres modalités d'évaluation le cas échéant :

<ul style="list-style-type: none"> Entretien technique 	<p>Appliquer les consignes d'exploitation et effectuer les contrôles de sécurité dans le cadre d'un transport en commun Conduire et manœuvrer en sécurité tout type de véhicule de transport en commun Accueillir et renseigner la clientèle dans le cadre d'un transport en commun Assurer les prestations commerciales de l'entreprise dans le cadre d'un transport en commun Prévenir les situations difficiles et appliquer les procédures en cas d'incident, de malaise ou d'accident dans le cadre d'un transport en commun Détecter et localiser un dysfonctionnement et renseigner les services concernés au cours d'un transport en commun</p>	00 h 30 min	<p>La mise en situation professionnelle n°2 et l'entretien technique sont indissociables.</p> <p>L'entretien technique se déroule immédiatement après la mise en situation professionnelle n°2.</p> <p>Le jury évalue le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> • sur la prestation accomplie sur l'aire de manœuvre ; • sur les propositions de réponses à l'étude de cas ; • sur le questionnaire professionnel destiné à vérifier la connaissance des spécificités du transport en commun sur route ; • sur le chargement des bagages et l'installation des passagers, la sécurité et le confort des passagers, la prévention de la
-----------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
			criminalité et du trafic de clandestins, la prévention des risques physiques, et l'évaluation des situations d'urgence.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Questionnaire professionnel 	<p>Appliquer les consignes d'exploitation et effectuer les contrôles de sécurité dans le cadre d'un transport en commun</p> <p>Conduire et manoeuvrer en sécurité tout type de véhicule de transport en commun</p> <p>Accueillir et renseigner la clientèle dans le cadre d'un transport en commun</p> <p>Assurer les prestations commerciales de l'entreprise dans le cadre d'un transport en commun</p> <p>Prévenir les situations difficiles et appliquer les procédures en cas d'incident, de malaise ou d'accident dans le cadre d'un transport en commun</p>	02 h 30 min	<p>Le questionnaire professionnel est scindé en 2 questionnaires identifiés n°1 et n°2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Questionnaire professionnel n°1</u> : (2 h 00) <p>Le questionnaire professionnel n°1 (épreuve théorique générale) porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation, la conduite d'un véhicule et la connaissance des bons comportements du conducteur. Il est programmé lors des épreuves anticipées.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Questionnaire professionnel n°2</u> : (30 min) <p>Le questionnaire professionnel n°2 porte sur les connaissances de l'environnement économique et social des transports de voyageurs, les connaissances des matériels et équipements spécifiques, les incivilités, le vandalisme, les perturbateurs de conduite, l'hygiène de vie, la réglementation sociale européenne (RSE) et l'utilisation du tachygraphe, l'éco-conduite, la prévention de la criminalité et le trafic des clandestins.</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Questionnement à partir de production(s) 	Sans objet		Sans objet.
Entretien final		00 h 15 min	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel. À partir d'un guide d'entretien, le jury échange avec le candidat.
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	07 h 00 min	

Plus de renseignements sur ce TP :

- [Certificateurs](#)
- [Résumé de la certification](#)
- [Bloc de compétences](#)
- [Secteur d'activité et type d'emploi](#)
- [Voie d'accès](#)
- [Liens avec d'autres certifications professionnelles](#)
- [Base légale](#)

Site France Compétences
N° de fiche : RNCP37878